

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 10 juin 2024 à 19h34 au Chalet des Loisirs, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Jean Roy.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances:

- 4.1 Dépôt d'une demande de travaux d'amélioration dans le 13e Rang;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2024;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2024;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 mai 2024;
- 5.4 Rapport du maire (faits saillants du rapport financier) : dépôt et autorisation de publication;
- 5.5 Protocole d'entente avec la Fabrique Saint-Esprit des Pentes-Côtes pour la location d'un espace d'entreposage au sous-sol de l'église Saint-Méthode : autorisation de signature;
- 5.6 Ressources humaines;
- 5.6.1 Constatation d'une démission;
- 5.6.2 Confirmation d'embauche d'une journalière occasionnelle;
- 5.6.3 Postes laissés vacants et réorganisation de la structure de la Municipalité : mandat et lancement des appels de candidatures;
- 5.7 Adoption de la politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement et de l'utilisation des appareils mobiles de communication à des fins de travail;
- 5.8 Soutien à l'évènementiel au Service des loisirs : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 5.9 Dossier numéro 235-22-000008-231 : autorisation de signature pour règlement hors cour;
- 5.10 Transport adapté de la région de Thetford inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Adoption du règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24;
- 6.2 Adoption du règlement d'urbanisme numéro 299-24;
- 6.3 99, chemin Auclair : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
- 6.4 61 et 63, chemin des Cerfs : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
- 6.5 30, rue Jolicoeur : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
- 6.6 265, rue des Tulipes : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;

- 6.7 5, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure et un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.8 Achat d'un cabanon pour l'écocentre : autorisation de dépense;
 - 6.9 12-1, chemin du Versant : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
 - 6.10 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
 - 6.11 Ressource technique au Service de l'urbanisme et de l'environnement : octroi d'un mandat de services professionnels et délégation de pouvoirs;
- 7 Développement socio-économique:**
- 7.1 Achat de publicité pour le MAGtourisme : autorisation de dépense;
 - 7.2 Vente du 53, rue du Parc (ancien collège) : autorisation de signature;
 - 7.3 Moisson Beauce : aide financière;
- 8 Travaux publics et voirie:**
- 8.1 Étangs aérés du secteur Saint-Méthode : achat d'un surpresseur;
 - 8.2 Projet PRIMADA dans le noyau villageois de Sacré-Coeur-de-Marie (projet no 2021-001) : libération de la retenue;
 - 8.3 Travaux sur la rue des Écureuils (projet no 2018-000) : recommandation de paiement numéro 4;
- 9 Sécurité publique:**
- 9.1 Adoption du règlement numéro 301-24 amendant le règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock;
- 10 Loisirs, culture et vie communautaire:**
- 11 Affaires diverses:**
- 11.1 Chemin du Bocage et la rue des Alouettes : octroi d'un mandat de services professionnels;
- 12 Période de questions:**
- 13 Informations et activités à venir:**
- 13.1 14-15 juin 2024 : Tournoi de balle-donnée de l'OTJ Saint-Méthode;
 - 13.2 20 juin 2024: Soirée musicale sur le perron de l'église Saint-Méthode à 18h30;
 - 13.3 23 juin 2024 : Fête nationale, secteur Sacré-Coeur-de-Marie;
 - 13.4 24 juin 2024 : bureau fermé en raison de la fête nationale du Québec;
 - 13.5 1er juillet 2024 : bureau fermé en raison de la fête du Canada;
- 14 Levée ou ajournement de la séance.**

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

24-06-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DANS LE 13E RANG

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une demande de travaux d'amélioration dans le 13^e Rang. Le maire demande à ce qu'une rencontre ait lieu avec des représentants du rang et l'équipe municipale pour s'entendre sur les travaux correctifs à faire avec un échéancier.

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

24-06-145

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2024

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de mai 2024 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-146

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2024

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 248 653.55 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 MAI 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 mai 2024 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

24-06-147

RAPPORT DU MAIRE (FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER) : DÉPÔT ET AUTORISATION DE PUBLICATION

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, monsieur le maire fait rapport à la population des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Il fait état les états financiers de la Municipalité pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2023 et fait part des indications préliminaires du présent exercice et de la rémunération des membres du conseil.

L'ensemble de la présentation est versé aux archives de la Municipalité et est disponible sur le site web.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de publier le rapport du maire dans le journal local L'Arrivage, sur le site Internet et sur le compte Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-148

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE SAINT-ESPRIT DES PENTES-CÔTES POUR LA LOCATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le comité d'embellissement du secteur de Saint-Méthode entrepose son matériel à l'intérieur de l'église Saint-Méthode;

ATTENDU qu'il y a lieu de dédommager la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes quant à l'utilisation de l'espace requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, un protocole avec la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes quant à l'utilisation d'un espace d'entreposage dans l'église Saint-Méthode pour certains organismes du secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RESSOURCES HUMAINES

24-06-149

CONSTATATION D'UNE DÉMISSION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que madame Sandie Cloutier, technicienne en bâtiment et en environnement, a remis officiellement sa démission pour relever de nouveaux défis. La démission est effective depuis le 7 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'accepter, en date du 7 juin 2024, la démission de madame Sandie Cloutier à titre de technicienne en bâtiment et en environnement et de la remercier pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-150 CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UNE JOURNALIÈRE OCCASIONNELLE

ATTENDU les besoins dans les services des loisirs et des travaux publics;

ATTENDU qu'une candidature satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'entériner l'embauche de madame Rachel Cournoyer à titre de journalière temporaire selon les termes de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-151 POSTES LAISSÉS VACANTS ET RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ : MANDAT ET LANCEMENT DES APPELS DE CANDIDATURES

ATTENDU que des postes au sein de l'organigramme municipal n'ont pas été remplacés au cours des dernières années;

ATTENDU que la pression sur les services municipaux n'a pas diminué et a même augmenté considérablement ces dernières années;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir de nouveaux postes et de lancer des appels de candidatures;

ATTENDU que certaines tâches ont évolué au sein de l'équipe municipale et que les besoins de la population augmentent et se diversifient;

ATTENDU l'obligation d'adapter la structure municipale;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir des nouveaux postes, de lancer des appels de candidatures et d'apporter les modifications conséquentes;

ATTENDU l'importance de réviser certaines conditions de travail afin de rester attractif dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- d'adopter une première version du nouvel organigramme municipal révisé;
- d'informer le syndicat du changement au titre de technicien au service de l'urbanisme et de l'environnement et de la volonté de la Municipalité d'entamer des discussions en lien avec la convention collective;
- d'ouvrir les postes de gestion suivants :
 - conseiller aux communications;
 - directeur des services techniques ou coordonnateur aux ressources matérielles, responsable de l'entretien des bâtiments, parcs et espaces verts selon les candidatures reçues;
 - chargé de projet en environnement et à la vie communautaire;
 - adjoint administratif;
- d'afficher les postes syndiqués suivants :
 - technicien en comptabilité;

- technicien au service d'urbanisme et d'environnement;
- secrétaire administrative et responsable de la réception;
- responsable des loisirs;
- responsable de l'événementiel;
- de procéder aux affichages et embauches requis, avec des dates d'entrées en fonction variables;
- de mandater la directrice générale et le comité des ressources humaines à poursuivre les démarches entourant les postes laissés éventuellement vacants à l'interne suite aux différents processus d'embauche et les autoriser à poser les actes administratifs requis pour maintenir une qualité de services;
- de modifier le titre de certains postes du personnel d'encadrement afin de refléter les fonctions de travail tout en apportant les ajustements conséquents et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les documents qui y sont reliés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-152

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT ET DE L'UTILISATION DES APPAREILS MOBILES DE COMMUNICATION À DES FINS DE TRAVAIL

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 11 novembre 2019 une politique de remboursement des appareils mobiles de communication utilisés à des fins de travail;

ATTENDU que le conseil souhaite abroger cette dernière et adopter une nouvelle politique régissant les frais de séjour, de déplacement et remboursement des appareils mobiles de communication à des fins de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger la politique de remboursement des appareils mobiles de communication utilisées à des fins de travail;
- d'adopter la Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement et de l'utilisation des appareils mobiles de communications à des fins de travail. Celle-ci entre en vigueur à compter du 1er juillet prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-153

SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENTIEL AU SERVICE DES LOISIRS : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU les besoins d'assistance relativement à l'organisation et à la tenue d'évènements au Service des loisirs;

ATTENDU l'offre de service reçue de madame Camille Bolduc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à madame Camille Bolduc pour du soutien à l'organisation et à la tenue d'évènements au Service des loisirs et d'autoriser le maire à signer le contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-154 **DOSSIER NUMÉRO 235-22-000008-231 : AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RÈGLEMENT HORS COUR**

ATTENDU les discussions entourant le dossier numéro 235-22-000008-231 dans le but de conclure une entente qui satisfait les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le règlement hors cour et d'autoriser à la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la transaction et quittance dans le dossier de cour numéro 235-22-000008-231.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-155 **TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

La directrice générale informe le conseil de la tenue le 18 juin 2024 de l'assemblée générale annuelle de l'organisme Transport adapté de la région de Thetford inc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- déléguer les conseillers Michel Rhéaume et Luce Bouley à assister et à représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc. qui se tiendra le 18 juin 2024;
- d'accorder au conseiller Michel Rhéaume les droits de vote officiels comme délégué municipal et qu'il soit autorisé à siéger sur le conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., s'il est élu par l'assemblée générale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24-06-156 **ADOPTION DU RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 298-24**

ATTENDU que le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock a été adopté en 2007;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a procédé à la refonte de son plan d'urbanisme;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 mars 2024;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 28 avril 2024;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 4 juin 2024;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter le règlement du Plan d'urbanisme numéro 298-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-157

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

ATTENDU que la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock a été adopté en 2007;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a procédé à la refonte de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 11 mars 2024;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 28 avril 2024;

ATTENDU qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 4 juin 2024;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-158

99, CHEMIN AUCLAIR : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 99, chemin Auclair (lot 5 134 748 du cadastre du Québec) pour autoriser une allée d'accès à une aire de stationnement d'une largeur de 18 m alors que l'article 15.5 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une largeur maximale de 6.1 m.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver en partie la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 99, chemin Auclair (lot 5 134 748 du cadastre du Québec) et ainsi d'autoriser une allée d'accès d'une largeur de 8 mètres considérant que la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-159 **61 ET 63, CHEMIN DES CERFS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 61 et 63, chemin des Cerfs (lots 5 448 077 et 5 448 078 du cadastre du Québec) pour autoriser une opération cadastrale visant à échanger des superficies équivalentes de 30.4 mètres carrés entre les lots 5 448 077 (superficie de 1 077.5 mètres carrés) et 5 448 078 (superficie de 2 656.2 mètres carrés) du cadastre du Québec alors que l'article 5.5 du règlement de lotissement permet une opération cadastrale d'un lot dérogatoire seulement si ledit lot fait l'objet d'un agrandissement.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par les propriétaires du 61 et 63, chemin des Cerfs (lots 5 448 077 et 5 448 078 du cadastre du Québec) et ainsi autoriser l'opération cadastre afin d'échanger des superficies équivalentes de 30.4 mètres carrés entre les 2 lots.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-160 **30, RUE JOLICOEUR : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 30, rue Jolicoeur (lot 5 448 821 du cadastre du Québec) pour autoriser l'empiètement du garage détaché qui se situe à 1.16 m de la ligne avant et à 0.67 m de la ligne latérale gauche alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 6.1 m avec la ligne avant et une distance minimale de 2 m avec une ligne latérale. La construction du garage a été réalisée dans le cadre du permis numéro 2014-312.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 30, rue Jolicoeur (lot 5 448 821 du cadastre du Québec) et ainsi rendre réputée conforme une marge de recul avant de 1.16 mètre et une marge latérale de 0.67 mètre pour le garage isolé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-161 **265, RUE DES TULIPES : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

20h44 : Madame Luce Bouley quitte son siège.

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 265, rue des Tulipes (lots 5 134 944 et 5 474 836 du cadastre du Québec) pour autoriser l'empiètement de la résidence qui se situe à 5.1 m de la ligne avant suite à des travaux d'agrandissement réalisés en 2008 dans le cadre du permis numéro 2008-06-085 alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage 69-07 prescrit une marge avant minimale de 6.1 m pour la zone VR 3.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 265, rue des Tulipes (lots 5 134 944 et 5 474 836 du cadastre du Québec) et ainsi rendre réputée conforme une marge de recul avant de 5.1 mètres pour le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-162

5, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

20h46 : Madame Luce Bouley reprend son siège.

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure et une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du 5, route du Mont-Adstock (lot 5 448 276 du cadastre du Québec) pour autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 86.95 mètres carrés alors que la résidence a une superficie de 67.22 mètres carrés. L'article 10.3.3 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit que la superficie d'un garage isolé ne peut être supérieure à la superficie du bâtiment principal.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

ATTENDU que le projet aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la demande de dérogation mineure et le plan d'implantation et d'intégration architecturale présentée par le propriétaire du 5, route du Mont-Adstock (lot 5 448 276 du cadastre du Québec) aux conditions suivantes :

- Le requérant doit planter le long de l'allée du stationnement au moins 10 arbres d'une hauteur minimale 1.5 m afin de diminuer la fenêtre visuelle du bâtiment par rapport à la rue;
- L'abri à bois devra être situé à l'arrière du garage détaché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-164

ACHAT D'UN CABANON POUR L'ÉCOCENTRE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de d'avoir un bâtiment d'accueil pour l'écocentre;

ATTENDU que le bâtiment doit être conçu de façon à recevoir les commodités d'éclairage et de chauffage;

ATTENDU la soumission reçue de Les Cabanons Chouinard inc. pour la fabrication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser une dépense de 16 350 \$, taxes en sus pour l'achat d'un bâtiment d'accueil pour l'écocentre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-163

12-1, CHEMIN DU VERSANT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise la réalisation l'implantation d'un sauna;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé par le propriétaire du 12-1, chemin du Versant (lot 6 491 604 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-165

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (COBARIC)

Comme à chaque année, la Municipalité est invitée à renouveler son adhésion au COBARIC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Adstock au COBARIC pour l'année 2024-2025 au montant de 75 \$ et de déléguer monsieur Jean Roy ou madame Luce Bouley à l'assemblée générale qui aura lieu le 20 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-166 **RESSOURCE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

ATTENDU le départ d'une ressource au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité fait appel à la firme BC2 pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de maintenir une offre de service adéquate auprès de sa population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme BC2 et de conférer à Mme Marie-Pier Drolet les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

24-06-167 **ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LE MAGTOURISME : AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que le magazine MAGtourisme prépare une publication pour promouvoir le tourisme dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense de 650 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une page de publicité dans l'édition du MAGtourisme portant sur la promotion touristique de la région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-168 **VENTE DU 53, RUE DU PARC (ANCIEN COLLÈGE) : AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'un groupe de citoyens souhaite se porter acquéreur de l'immeuble situé au 53, rue du Parc (ancien collège) afin de le convertir;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de l'acheteur et de la Municipalité de signer une entente sécurisant les parties afin de leur permettre des travaux de maintien du bâtiment avant la conclusion de la transaction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-169 **MOISSON BEAUCE : AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer l'organisme Moisson Beauce dans sa mission de pourvoir aux familles et personnes en situation de vulnérabilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une aide financière de 250 \$ à l'organisme Moisson Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-170 **ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : ACHAT D'UN SURPRESSEUR**

ATTENDU que le surpresseur des étangs aérés du secteur de Saint-Méthode est en fin de vie utile;

ATTENDU la soumission de l'entreprise Aerzen Canada au montant de 33 520 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser une dépense de 33 520 \$, taxes en sus, pour l'achat du surpresseur des étangs aérés du secteur de Saint-Méthode, payé à même la réserve du secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-171 **PROJET PRIMADA DANS LE NOYAU VILLAGEOIS DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE (PROJET NO 2021-001) : LIBÉRATION DE LA RETENUE**

ATTENDU que les Entreprises P.N.P. inc. a effectué les travaux du projet de réaménagement du projet;

ATTENDU que par la résolution 23-07-235 la Municipalité avait procédé à la libération partielle de la retenue ainsi qu'à l'acceptation conditionnelle et définitive des travaux;

ATTENDU que les Entreprises P.N.P. inc. a rempli toutes ses obligations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de libérer la retenue et d'autoriser le paiement numéro 2 présenté par les Entreprises P.N.P. inc. au montant de 13 841.42 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24-06-172 **TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉCUREUILS (PROJET NO 2018-000) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4**

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 6 juin 2024 émanant du directeur adjoint du Service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 4 présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 217 184.34 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de prolongement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée sur la rue des Écureuils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-06-173

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-19 DÉCRÉTANT LES TARIFS LORS DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

ATTENDU que le règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock a été adopté le 8 juillet 2019;

ATTENDU que le conseil souhaite modifier le règlement afin de remplacer la définition du terme « Propriétaire » et de modifier le tarif pour le véhicule de service à l'article 9;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 mai;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 251-19 décrétant les tarifs lors de certaines interventions du service d'incendie de la Municipalité d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES DIVERSES

24-06-174

CHEMIN DU BOCAGE ET LA RUE DES ALOUETTES : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réalisation de description technique sur certaines parties de chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la production de descriptions techniques en lien avec le chemin du Bocage et de la rue des Alouettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

24-06-175

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de lever la séance à 21h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin